

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 14/06/2024

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 014-200064954-20240610-2024_06_04-DE

Berger
Levrault

2024-06-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 10 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie DESGUEE Jérémie, GILBERT Sebastien, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie.

Absents excusés : FRENEE Anais donne pouvoir à LECUYER Josiane, GALLIER Erick donne pouvoir à VENGEONS Christian, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky, DAUTY Virginie

Absents : GILETTE Valérie, PATIENCE Mickael, RAVACHE Jérôme

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

La séance a été ouverte à 20h04.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Tarifs scolaires 2024-2025

Délibération 2024-06-04

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport de Madame LECUYER ;

Vu la proposition de la Commission Enfance pour un maintien des tarifs mais une évolution des barèmes du quotient familial ;

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs pour le restaurant scolaire comme suit :

Restaurant scolaire	
Quotient familial	Année scolaire 2024-2025
Inférieur à 650 €	2.73 €
Entre 651 € et 900 €	3.32 €
Entre 901 € et 1399 €	3.97 €
Supérieur à 1 400 €	4.61 €
Tarif enfant en famille d'accueil	2.73 €
Tarif Adulte	4.84 €
Repas spécifique pour raison médicale apporté par un enfant	Accueil gratuit de l'enfant au restaurant scolaire

Un justificatif de quotient familial sera exigé. En l'absence, le tarif maximal sera appliqué. Une réduction de 20 % sera appliquée sur la tarification du 3ème enfant scolarisé à Val d'Arry.

FIXE les tarifs pour la garderie comme suit :

Garderie (2024-2025)	
Créneaux	Tarif unique
Matin, arrivée entre 7h20 et 8h20	1.80 €
Le soir de 16h30 à 17h45 (goûter inclus)	2.50 €
Le soir de 17h45 à 18h30	1.00 €
Au-delà de 18h30	5.0

CHARGE Monsieur le Maire à effectuer l'exécution administrative et financière de ces décisions.

Certifié exécutoire le
 14/06/2024,
 Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre,
 Le Maire, Christian VENGEONS

